

VILLE DE NEUFCHATEAU URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Lequeux Philippe demeurant Route de Motechet, 38 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé La Croix de l'Homme à 6840 Neufchâteau et cadastré division 5, section C n°764C, 764L, 764G.

Le projet est de type : construction de deux habitations unifamiliales, et présente les caractéristiques suivantes :

Ecarts :

5.1 plan volume principal/rapport façade-pignon compris entre 1,1 et 1,5 :

le projet consiste en 2 habitations unifamiliales mitoyennes par le volume principal. Ce rapport façade-pignon par habitation n'est donc pas perceptible. Les dimensions dans leur ensemble respectent les standards locaux, sans porter atteinte aux dimensions courantes.

5.3 toiture :

- toiture à versant de longueur asymétrique. La typologie proposée (toiture à versant identique) permet de conserver une hauteur pleine dans les chambres, sans avoir d'espaces mansardés.

- pente de toiture du volume secondaire. toiture plate pour les car ports (volumes secondaires). Cette typologie concernant le volume secondaire permet dans un premier lieu d'avoir des volumes correspondant aux besoins et entre autres d'avoir un impact réduit sur le lot voisin. Cette typologie n'est en rien en rupture avec le contexte existant.

6 : matériaux : un maximum de 2 matériaux principaux a été retenu. Il s'agit d'un bardage ardoise noir semi-mat, autorisé dans les prescriptions pour les façades exposées, et d'une brique de teinte gris léger-joint teinte identique (proche d'un enduit de ton blanc-cassé de gris), s'intégrant parfaitement avec l'architecture contemporaine.

7.1 : élévation/verticalité : le choix de travailler avec un volume ayant une expression à dominante longitudinale est d'une part lié à l'organisation intérieure et à la répartition de la lumière. A noter que cette perception horizontale des élévations fait partie de la conception des habitations contemporaines.

8. hygiène : les WC ne sont pas éclairés directement de manière naturelle. par contre, ils seront ventilés et aérés. Une ventilation mécanique contrôlée est prévue avec extracteur dans le WC.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le 05.11.2019 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31.10.2019 au 18.11.2019 au collège communal :

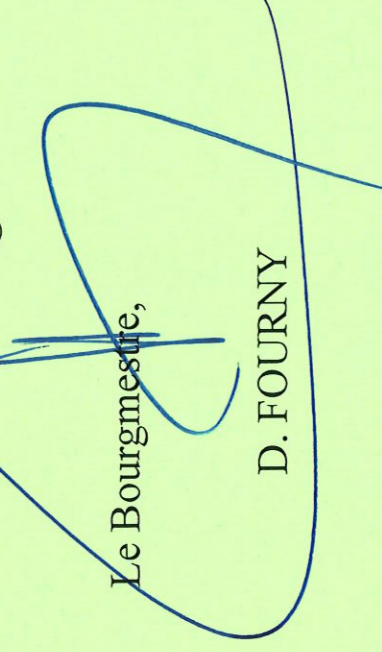
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Le Directeur Général,



J-Y DUTHOIT

Le Bourgmestre,



D. FOURNY